

ASEM SOUS TENSION

Pour un avenir meilleur, ASEM SOUS TENSION 2^{ème} tract | Dans un précédent tract, nous avons tiré le bilan du métier d'ASEM à la Ville de Paris à partir des rencontres que nous avons fait sur le terrain avec vous.

UNIS DANS LA LUTTE, FORT DANS L'ACTION

La CGT Affaires Scolaires va être reçue par les élus dans le cadre de nos revendications qui vont être enrichie par une assemblée générale le 15 mars.

Nous devons nous unir et faire entendre nos voix, il est important que chacun.ne d'entre nous participent à cette assemblée générale pour discuter, débattre et décider avec la CGT Affaires Scolaires de nos revendications propres à notre profession.

La CGT Affaires Scolaires a gagné des évolutions pour les ASEM comme le tutorat pour les reclassements et l'accès aux BEJEPS avec conditions d'engagement au concours de REV.

C'est bien la preuve que les choses peuvent et doivent évoluer. IL EST TEMPS D'AGIR !

Revendiquons avec la CGT Affaires Scolaires

- VAE CAP AEPE obligatoire (axé sur le métier d'ASEM) pour les agents qui sont rentrés avec une dérogation aux exigences de diplôme, avec un accompagnement de la DASCO ;
- 1 ASEM par classe ;
- Une amélioration de nos conditions de travail: des remplacements systématiques, des locaux et du matériel adaptés, des temps de pause respectés, des formations régulières, des possibilités de mobilité et de promotion ;
- Une reconnaissance véritable du travail éducatif et semi pédagogique que nous faisons auprès des enfants pendant toutes les périodes de leurs journées ;
- Supprimer l'entretien des locaux tout au long de la journée pour les ASEM sauf l'entretien des classes (tables, balayage sol) ;
- Contrats à plein temps pour les ATEM qui prendraient les missions d'entretien des locaux retirés aux ASEM ;
- Etre invité d'office aux réunions scolaires et périscolaires tout au long de l'année ;
- Ne plus être sous la hiérarchie fonctionnelle des directeur.trices d'écoles ;
- Attribuer la Prime Ségur à tous les ASEM ;
- Une reconnaissance de notre pénibilité: la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, la prise en compte des sujétions particulières, l'inscription de notre cadre d'emplois auprès de la CNRACL en carrière active (départ anticipé à la retraite sans décote) ;
- Une revalorisation de notre statut: la création d'un cadre d'emplois de catégorie B, avec une grille indiciaire correspondant à nos qualifications et à nos missions.

**NOUS APPELONS TOUTES LES ASEM À VENIR À L'ASSEMBLEE GENERALE DU
15 MARS 2024 (+ d'infos au dos) ET À SE MOBILISER BIENTÔT (date à venir)
POUR FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX ET FAIRE VALOIR LEURS DROITS.**





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES AGENTS SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES TITULAIRES ET NON TITULAIRES

Les problématiques sur le terrain

Revendications ASEM

Actions à venir



**Bourse du Travail - 3 rue du Château d'Eau
Place de la République - Salle Ambroise Croizat
Le 15 mars 2024 de 9h à 12h ou de 14h à 17h**

Cette AG est autorisée par l'administration.
Pour plus d'informations, contactez nous au
01.44.52.77.23 ou cgtaffairescolaires@gmail.com

